



Date : 12 octobre 2023

Titre : Conception et installation d'un micro-réseau au Haut-commissariat du Canada en Afrique du Sud, à Pretoria

Numéro de sollicitation : 24-250214

-----  
Les questions et réponses suivantes sont en lien avec le document de sollicitation mentionné ci-dessus.  
-----

## Questions et réponses #2

**Q12. « Serait-il possible de recevoir la courbe de charge, qui comprend les informations suivantes :**

- a. L'utilisation de la charge journalière
- b. L'utilisation de la charge de nuit
- c. **Confirmez si les charges ci-dessus incluent l'ensemble des locaux et toutes ses charges. »**

**R12.** *Voir annexe en pièce jointe : Audit énergétique 2019 & rapport CDNEMBSA Flute.*

**Q13. « La garantie de 10 ans est -elle obligatoire sur tous les équipements ? Certains onduleurs de plus grande taille ne bénéficient que d'une garantie de 3 ans. »**

**R13.** *Certains équipements ne bénéficient pas d'une garantie de 10 ans, mais nous espérons que la période de garantie pourra être prolongée jusqu'à 10 ans moyennant des frais supplémentaires, ce qui devra être pris en compte dans la proposition.*

**Q14. « Clause 7.3 de la D FP - Formulaire de déclaration pour l'approvisionnement (page 10) Requête : Veuillez confirmer si ce formulaire doit être fourni dans le cadre de la soumission de l'offre ou doit-il être rempli en ligne conformément aux instructions données sur le lien. à condition »**

**R14.** *Le formulaire doit être fourni avec votre soumission au lieu de le remplir en ligne. Il ne doit être inclus dans votre offre que si les conditions suivantes s'appliquent :*

*Un formulaire de déclaration d'intégrité doit être soumis lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent :*

- 1. le fournisseur a, au cours des trois dernières années, été accusé ou reconnu coupable de l'une des infractions énumérées dans la Politique d'inadmissibilité et de suspension ( la « politique » ) ; et/ou*
- 2. le fournisseur a, au cours des trois dernières années, été accusé ou reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays autre que le Canada qui, à sa connaissance, pourrait être similaire à l'une des infractions énumérées dans la politique ; et/ou*
- 3. une des filiales du fournisseur a, au cours des trois dernières années, été reconnu coupable de l'une des infractions énumérées dans la politique, ou a, au cours des trois dernières années, été reconnu coupable d'une infraction criminelle dans un pays autre que le Canada qui, à la connaissance du fournisseur et croyance, peut être similaire à l'une des infractions énumérées dans la politique ; et/ou*
- 4. le fournisseur n'est pas en mesure de fournir aucune des certifications requises par les dispositions relatives à l'intégrité*



**Q15. « Nos ingénieurs ont demandé l'accès à la mission pour installer un analyseur de qualité d'énergie. Cela leur donnera plus d'informations sur la consommation d'énergie. Ils souhaitent vérifier les données précédentes et voir si l'ambassade connaît un changement d'énergie saisonnier.**

**L'accès serait-il accordé ? »**

**R15.** *Veillez vous référer aux questions et réponses 12. Le rapport Flute fournit des données déjà existantes qui ont été capturées à partir d'un analyseur de puissance. Si des informations/données supplémentaires peuvent être nécessaires, veuillez contacter le conseiller en contrats.*

---